

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 06 novembre 2025

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation :
16 octobre 2025

Date d'affichage :
16 octobre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 06 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Elisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Jean-Pierre SINDONINO, Céline PARIS (pouvoir Séverine TROMPARENT),

Absents excusés : Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY, Clémence HARNIST,

Secrétaire de séance : Gérard NIMSGERN,

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2025-2029 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES DE L'YONNE (CAF89) - Délibération n°2025-54

Madame Florence CAPITAIN explique que la Convention Territoire Globale (CTG) signée par la commune avec la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) de l'Yonne prend fin au 31 décembre 2025. Cette convention d'objectif et de financement a pour but de contribuer au développement de la politique enfance-jeunesse du territoire.

Il est proposé de renouveler, ce partenariat avec la CAF pour les années 2026-2030.

Ce projet est établi à partir de l'évaluation de la CTG 2023-2025, d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire, d'un questionnaire adressé aux familles.

Les résultats obtenus, les réunions d'information et de travail entre les services de la CAF de l'Yonne et le comité de pilotage de la commune ont permis l'élaboration de la Convention Territoire 2026-2030.

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le comité de pilotage en date du 15 septembre 2025,

Vu le projet de Convention Territoire Globale pour 2026-2030,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la signature de cette Convention Territoire Globale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale 2026-2030, ci-annexé
- **AUTORISE** le maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Yonne

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,



Pascal BARBERET